

Fiche descriptive à destination de l'employeur et des tiers financeurs

Monter des projets culturels avec l'Europe : Le Programme Cadre "EUROPE CRÉATIVE" - Sous-programme CULTURE

En mode Présentiel

Comprendre la logique et les priorités des financements européens et savoir construire son dossier de demande de cofinancements.

PUBLIC CONCERNÉ

Directeurs, administrateurs et responsables de structures associatives et de services de collectivités territoriales, en charge du montage de projets culturels.

OBJECTIFS

- Structurer ses projets culturels dans une logique européenne
- Vérifier la faisabilité et déterminer l'éligibilité de ses projets
- Envisager les financements européens les plus adaptés (fonds ponctuels ou fonds structurels ?)
- Savoir construire et présenter son dossier de demande de cofinancements aux procédures d'appels à projets de la Commission Européenne ("EUROPE CREATIVE (2014-2020 et 2021-2027)" - Sous-programme "Culture")
- Connaître et maîtriser "EUROPE CREATIVE (2021-2027)"

PRÉREQUIS

Cette formation ne nécessite aucune connaissance particulière préalable.

CONTENU

L'Union Européenne et la Culture

- La Culture et la construction européenne
- La Culture dans les Traités
- Les institutions communautaires et la Culture
- La Culture, une compétence communautaire en devenir : Fonds Structurels et Fonds Ponctuels

Les Appels à Projets de l'Union Européenne :

- Les procédures « ponctuelles » de cofinancement : « EUROPE CREATIVE (2021-2027) - Sous programme CULTURE »
 - Une conjoncture favorable et une volonté politique certaine
 - Du Programme Cadre : « EUROPE CREATIVE (2014-2020) à « EUROPE CREATIVE (2021-2027) »
 - La variété des soutiens communautaires
 - Projets de coopération européenne
- La recherche de l'éligibilité et la lecture des Appels à Projets Communautaires : les différents niveaux d'éligibilité
 - Les critères des traités
 - Les critères de « EUROPE CREATIVE - Sous programme CULTURE »
 - Les spécificités et les attentes de « EUROPE CREATIVE (2021-2027) »
 - Les critères ponctuels
- La recherche de « co-organisateurs » et le partenariat transnational
 - Les pays éligibles : Evolutions et perspectives
 - Les bénéficiaires

Monter des projets culturels avec l'Europe : Le Programme Cadre "EUROPE CRÉATIVE" - Sous-programme CULTURE *suite*

- Les différents niveaux de participation

Construire un projet européen :

- La construction d'un projet dans le cadre « EUROPE CREATIVE - Sous programme CULTURE »
 - Ex. : Projets de coopération à petite échelle
- Méthodologie de détermination d'une action répondant aux critères ponctuels : un projet culturel européen et multi-sectoriel
 - La réponse : le dossier de demande de cofinancement ; le budget prévisionnel ; les pièces à joindre ; la procédure d'évaluation

FORMATEUR RÉFÉRENT et Direction pédagogique

Philippe BARTHELEMY

Accompagne des structures culturelles dans la mise en place de leur stratégie de recherche de financements (mécénat, subventions nationales et européennes) et dispense son enseignement aux étudiants de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne depuis 2003, ainsi qu'aux professionnels de la culture depuis une vingtaine d'années à travers toute la France et avec ARTES depuis sa création.

Concepteur de manifestations culturelles, ses projets ont été plusieurs fois sélectionnés et soutenus par l'Union Européenne dans le cadre du Programme CULTURE.

Ancien directeur de services culturels de collectivités locales, il a été directeur de plusieurs associations gestionnaires d'équipements culturels.

Il est le fondateur de l'AEMC (Agence Européenne du Management Culturel) dont il est le principal consultant et intervenant. Il est l'auteur de nombreux ouvrages et articles méthodologiques consacrés aux financements culturels (dernières publications) :

- VALORISER ET ANIMER LE PATRIMOINE DE PROXIMITÉ - GUIDE MÉTHODOLOGIQUE. (2018) Collection Dossiers d'Experts, Territorial Éditions, ISBN13: 978-2-8186-1486-0
- MÉCÉNAT CULTUREL, PARRAINAGE ET CROWDFUNDING -2° édition. (2018) - Collection Dossiers d'Experts, Territorial Éditions, ISBN13 :978-2-8186-1038-1
- FINANCER SON PROJET CULTUREL - 4° édition. (2018) - Collection Dossiers d'Experts, Territorial Éditions, EAN13 : 978-2-8186-0984-2
- MOBILISER LE MECENAT CULTUREL. (2011) Collection Dossiers d'Experts, Territorial Editions, ISBN13 : 978-2-8186-0186-0
- Contributions à DIRIGER UN SERVICE DES AFFAIRES CULTURELLES, Collection Les Classeurs de la Lettre du Cadre Territorial, Territorial Éditions, ISBN13 :978-2-35295-010-3

La direction pédagogique est assurée par Cyrille BUREAU Directeur de l'organisme de formation.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Cette formation alterne l'exposé participatif (apports théoriques, pédagogie interrogative) et le plan d'action personnel (exemples de bonnes pratiques mobilisables par les participants, pédagogie active-interrogative).

La pédagogie active est priorisée, par mise en situation et cas pratiques, exercices individuels, conseils personnalisés à chaque participant.

MOYENS ET SUPPORTS

Les lieux de formation disposent d'un espace d'accueil et de détente dédié (description détaillée sur notre site Internet). Les salles de formation sont équipées de bureaux biplaces, de tableaux et moyens de projection à vocation pédagogique, d'accès au WiFi (à la discrétion du formateur). Les salles de formation sont fermées et sécurisées en dehors des temps de formation.

Chaque participant et formateur dispose d'un extranet individuel pendant la formation.

Les supports pédagogiques et les références bibliographiques sont fournis à chacun pendant ou après la formation, après avoir été commentés pour assurer leur bonne appropriation.

Monter des projets culturels avec l'Europe : Le Programme Cadre "EUROPE CRÉATIVE" - Sous-programme CULTURE *suite*

MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Avant la formation, chaque participant est invité à un entretien avec un conseiller, puis à compléter un questionnaire lui permettant d'exprimer directement au formateur sa situation et ses attentes.

Le contrôle des acquis en cours de formation est réalisé à l'aide de mises en situation, d'auto-diagnostic, de travaux pratiques ou dirigés, suivant les modalités pédagogiques.

Une évaluation qualitative est réalisée en fin de formation, puis analysée par l'équipe pédagogique. Le résultat global est à la disposition du participant.

Une attestation individuelle de fin de formation, rappelant les objectifs, est remise au participant l'ayant suivie avec assiduité.

ORGANISATION, DURÉE ET COÛT PÉDAGOGIQUE

Effectif limité à 12 participants maximum.

Durée : 3 jours (21 heures)

La prochaine édition de ce module débutera le : 14 décembre 2020

Tarif public FAZHAN : 1 590 euros, net de taxes, par participant

Tarif spécifique ARTES - Destiné aux personnes physiques, aux salariés d'associations et aux agents des communes de moins de 2500 habitants : 990 euros, net de taxes, par participant

Grâce au respect des procédures qualité en vigueur, nos formations sont éligibles à une prise en charge totale ou partielle par les dispositifs publics de financement de la formation.

Informations complémentaires

Cette formation a un taux de satisfaction de 93 % (taux de réponses 100 % - mesuré à partir du 1/9/2020)

Cette formation fait partie de la famille thématique [Développement de projet culturel](#) (lien cliquable)

Formacode :

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Nos formations sont accessibles aux personnes handicapées moteur dans la plupart de nos lieux de formation.

D'autres types de handicaps et de compensations peuvent être pris en charge sur demande.

Pour tout autre renseignement : 02 40 20 35 35

